

par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) des Pays de la Loire

objet

PRSE 2 - sous-groupe de travail *Rejets de substance dangereuses dans l'eau*

date et lieu

8 octobre 2009

service organisateur

Dreal

participants

- Dreal - Division des risques chroniques
- Dreal – Division des eaux industrielles
- Dreal - Division eau et ressources
- Nantes-métropole - Service assainissement
- Capeb Vendée
- UFC Que-Choisir - Nantes

destinataires du compte-rendu

- Participants
- Agence de l'eau Loire-Bretagne - Délégation de Nantes
- DDSV44 - Service des installations classées

Concernant les possibilités de déclinaison de l'action 5 du PNSE  
(réduire les rejets de 6 substances toxiques dans l'eau - point 1)

La Dreal (Service risques naturels et technologiques) préparera une proposition d'opération concernant la mise en place d'une surveillance pérenne des rejets de substances dangereuses dans l'eau pour les rejets des installations classées pour la protection de l'environnement.

La Dreal (Service eau et ressources minérales) examinera où en est le projet de mise en place d'une surveillance auprès des grandes stations collectives. Si celui-ci n'est pas en aboutissement pour 2010, le groupe examinera en lien avec Nantes-métropole, la possibilité de mettre en place une opération exploratoire de recherche de substances sur son territoire, y compris par exemple sur une station de petite commune représentative d'un secteur moins urbanisé mais comportant également une zone d'activité.

Concernant les possibilités de déclinaison de l'action 29 du PNSE  
(réduire les apports de certaines substances dans le milieu aquatique)

La Dreal (Service risques naturels et technologiques) étudiera la possibilité d'une opération avec la DIR et ou le gestionnaire d'une autoroute pour une campagne de recherche de HAP dans les eaux pluviales drainées et les sédiments des ouvrages de collecte de celles-ci sur des axes à grande circulation (périphérique nantais, autoroute).

La Dreal (Service eau et ressources minérales) prendra contact avec les services techniques des conseils généraux et l'AELB pour obtenir une appréciation de la situation des ANC (assainissement non collectif) et de la potentialité d'éventuels impacts sur la santé des populations en cas de points noirs, en vue de permettre au groupe de se positionner par rapport à la nécessité de susciter une opération sur ce sujet. Un contact sera également établi avec Abdel Lakel du CSTB pour relais vers les personnes de cette structure qui pourraient compléter cette vision de la situation.

La question des pesticides figurant dans l'action 29 est du domaine du plan *Eco-phyto*, il est donc retenu de ne prévoir aucune opération au titre du PRSE sur la partie eau. Il faudra cependant veiller à un retour périodique d'information (par exemple lors des points annuels d'avancement du PRSE ) sur l'avancement des actions du plan Eco-phyto.

Le pilote du présent groupe transmettra à P.Peigner, de la Ddass du Maine&Loire et pilote d'un autre sous-groupe du thème eau, l'interrogation évoquée concernant l'impact potentiel des ANC défaillants sur les captages d'eau potable (en lien avec leur protection) et sur la qualité des eaux de baignade.

<><><><><>

En fonction de l'avancée de ces différents questionnements, il sera examiné la nécessité d'une réunion du groupe courant novembre pour rediscuter des orientations ou plus simplement d'une consultation par courriel pour validation de la fiche d'opération(s), qui comporterait a minima la pérennisation du suivi de substances dangereuses dans les rejets des installations classées.

<><><><><>